

DECLARATION DE SALY

Du 2 au 6 décembre 2019, s'est tenu à l'hôtel Palm BEACH de Saly au Sénégal, un atelier continental d'évaluation des acquis du programme 2017-2019 et d'échanges sur les perspectives en lien avec la thématique : « Exploitation des ressources minières en Afrique : une opportunité et un défi en matière des droits à la protection sociale des travailleurs et des populations », organisé par WSM, la CSC-ACV et la CSC-BIE.

Cet atelier a connu la participation de 26 personnes représentantes des organisations partenaires provenant des syndicats et fédérations nationales des mines de 9 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina, Sénégal, Togo, Guinée, Niger, Rwanda, RDC, Cameroun, Mauritanie).

L'atelier a connu également la participation des personnes ressources de IndustriAll, du ROTAB/Niger, de SADD/Togo et d'un consultant international indépendant en la personne du Professeur Zanou Atadé Pierre.

Ledit atelier avait pour objectifs de :

- partager et évaluer les résultats du programme continental mines 2017-2019 qui était axé sur l'organisation et la syndicalisation des travailleurs du secteur des mines, la mise en place de cadres de dialogue social et la résolution ou la réduction des conséquences sur l'environnement et des populations locales par l'action des entreprises minières
- partager les résultats de l'étude réalisée en 2018/2019 sur les conditions de travail dans le secteur minier en dans les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale
- élaborer un document de positionnement et de plaidoyer auprès des autorités nationales et supranationales
- identifier des nouveaux défis et proposer des priorités stratégiques avec les grandes lignes d'actions à mener

A l'issue des travaux, les participants de l'atelier ont fait les constats suivants :

- l'essor du développement de l'activité minière qui n'est malheureusement pas accompagné de l'amélioration des conditions de travail, de vie ni d'un dialogue fructueux et inclusif
- un nombre important des travailleurs de l'économie informelle dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader

- des progrès néanmoins enregistrés grâce à l'initiative de certaines organisations syndicales.
- l'existence d'instruments juridiques nationaux et internationaux de base et d'orientation sur l'exploitation minières dont certains sont ignorés et/ou non appliqués.

A la suite de ces constats, l'atelier recommande :

Pour les organisations syndicales de :

- poursuivre la structuration d'organisations syndicales fortes et démocratiques
- renforcer la syndicalisation des travailleurs et travailleuses dans une perspective d'assurer leurs indépendances
- promouvoir le dialogue social et la négociation au niveau des entreprises (avec des délégués syndicaux désignés et protégés) et au niveau sectoriel.
- s'impliquer davantage dans l'organisation des travailleurs/euses des secteurs les plus précarisés dont les exploitations artisanales
- s'approprier du cadre normatif existant pour mieux prendre en charge les préoccupations des travailleurs/euses
- nouer les alliances stratégiques avec d'autres membres de la société civile
- s'impliquer davantage dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques industrielles et énergétiques
- mener des actions de plaidoyer et de lobbying pour la réactualisation des conventions collectives interprofessionnelles et sectorielles.

Pour les Gouvernements :

- engager le processus de ratification des conventions : 155, 161, 170, 176, 187, 160, 102, 183 et 190 en vue de renforcer l'arsenal législatif et réglementaire national
- promouvoir la mise en place des structures de dialogue social et les renforcer, aussi bien au niveau national, sectoriel et que dans les entreprises
- doter et renforcer en moyens humains et matériels les inspections du travail pour une meilleure application des textes en vigueur en matière de travail, de sécurité et de santé au travail
- faire respecter la liberté syndicale et la négociation collective dans toutes les entreprises minières
- mettre en place un cadre réglementaire adapté pour le prélèvement des cotisations syndicales à la source
- promouvoir la transparence dans les contrats d'exploitation minières avec l'implication des organisations syndicales.
- promouvoir la recommandation 204 de l'OIT pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Pour les employeurs :

- assurer le travail décent et les libertés syndicales
- mettre en place des politiques, des programmes et des structures bipartites pour la prise en charge des questions de sécurité et santé au travail
- respecter toute la législation en vigueur en matière du travail, et de sécurité et santé au travail
- limiter l'impact négatif des activités industrielles sur l'environnement, les communautés, les travailleurs et mener au besoin des actions correctrices.

Fait à Saly/Sénégal, le 06 décembre 2019

Les participants